PRIX DU PROJET DE DOCUMENTAIRE HISTORIQUE DES RENDES-VOUS DE L'HISTOIRE– EDITION 2024

REGLEMENT

Article 1

Dans le cadre du festival *Les Rendez-vous de l'histoire* via le CEPH organise le Prix du Projet de documentaire historique, composé d'un Grand Prix et d'une mention. Il s'adresse aux auteur.trice.s, qui peuvent être accompagné.e.s d'une société de production.

Article 2

Ce Prix est destiné à récompenser à la fois l'originalité historiographique du sujet, la qualité de l'écriture filmique envisagée du documentaire, notamment dans le traitement des archives et des témoignages.

Article 3

Le Grand Prix est une aide au développement d'un montant de 2000 euros, apportée par la chaîne Histoire TV, versée après signature d'une convention avec le CEPH, complété d'une prestation de 5 jours de post production apportée par l'ECPAD. Une mention est également décernée, dotée d'un accès aux formations de l'INA. Les deux candidats primés sont accueillis à Blois lors de la soirée d'ouverture du cycle cinéma. Le projet lauréat du Grand Prix doit être réalisé dans les trois ans qui suivent la récompense et bénéficie d'une projection lors d'une édition ultérieure du festival.

Article 4

Les dossiers sont à envoyer sous forme numérique aux *Rendez-vous de l'histoire* avant le 15 juillet, à l'adresse du festival : cinema@rdv-histoire.com. D'une longueur de 15 pages maximum le dossier doit comprendre un résumé, un synopsis, une note d'intention d'auteur et une note de réalisation, indiquant les choix d'écriture, et de narration, les choix filmiques et le traitement spécifique qui sera fait des archives et/ou des éventuels témoins convoqués. Le dossier sera accompagné d'une note de production et d'un budget prévisionnel et plan de financement résumés au stade de développement et sur les étapes envisagées pour la mise en production du film. Le Jury sélectionne au maximum sept dossiers parmi ceux reçus, pour une audition en présentiel, à la mi-septembre. Une adaptation en visio si nécessaire peut être organisée. Les résultats sont communiqués à l'issue des auditions.

Article 5

Le jury est composé de 12 membres, répartis en deux catégories
5 sont membres de droit, à savoir aux côtés du CEPH (association organisatrice), les représentants des structures partenaires soutenant financièrement ou médiatiquement le Prix : Histoire TV, l'INA, l'ECPAD, CICLIC Centre-Val de Loire.
7 sont membres cooptés pour deux ans, renouvelables une fois : quatre historien.ne.s, trois réalisateur.trice.s
La présidence est confiée à l'un ou l'une des historien.ne.s.

Article 6

Le vote lors de la délibération finale s'effectue à bulletins secrets. En cas d'égalité la voix du.de la président.e compte double.

Article 7

Si un membre du jury vient à se trouver en conflit d'intérêt avec l'un des films de la sélection, il s'engage à se déporter et à s'abstenir de prendre part à la délibération.

Article 8

Les membres du jury s'engagent à respecter la confidentialité des délibérations.

COMPOSITION DU JURY

Membres de droit : 5

CEPH (RVH) : Jean-Marie GENARD

Histoire TV : Elisabeth HAGSTEDT

L'INA : Anne GENEVAUX

L'ECPAD : Nom en attente

CICLIC Centre-Val de Loire : Aurélie BARDET

Membres cooptés : 7

Historien.ne.s :

Claire SECAIL : CNRS-CERLIS, Université Paris-Cité

Clément PUGET : Université Michel de Montaigne

Jamil DAKHLIA : Sorbonne nouvelle

Vincent GUIGUENO : Académie de marine

Réalisateur.trice.s

Tania RAKHMANOVA

Robin HUNZINGER

Lise BARON